



Maquette de la mosquée de La Bocca

Vieille histoire que celle du projet de **mosquerne=mosquée+caserne** à Cannes-la Bocca (vous vous rappelez « *Les mosquées sont nos casernes, les coupoles nos casques, les minarets nos baïonnettes et les croyants nos soldats* » dit Erdogan premier ministre turc actuel).

Pour recadrer cette affaire voici un ancien article de saphirnews daté du 9 Janvier 2007 : <http://tinyurl.com/yzt9cum> où l'adresse complète de la future mosquée est indiquée.

La première action SITA contre la mosquée de La Bocca à cette page: <http://coranix.org/action/cannes.htm> En visionnant la vidéo (Reportage France2, 26 septembre 2006) apparait le nom de celui qui pilote depuis 2006 au nom de la municipalité cannoise le projet de mosquée de La Bocca. On y apprend aussi que le terrain a été cédé pour 1 euro symbolique.

Coranix s'en souvient encore à cette ancienne page qui date de 2006: http://coranix.org/action/cannes/f3_archive.htm où il est clairement dit dans le document audio au début de la page : » ... **La municipalité va fournir un terrain à La Bocca...** » ce qui est déjà en totale infraction avec la loi de 1905.

Depuis 3 ans et demi (permis de construire accordé le 25/09/2007) le projet était arrêté faute de financement et ce n'est que tout récemment qu'un miracle se produisit digne des contes des mille et une nuits. Un généreux donateur qui tient à rester anonyme a offert à l'AMBC (Association Musulmane du Bassin Cannois) une somme de l'ordre des 2 000 000€ permettant la construction de l'édifice. Anonyme oui mais pas pour le maire à qui l'AMCB a donné le chèque. Secret de polichinelle. Qui a bien pu signer ce chèque? C'est un Saoudien comme l'indique la journaliste de FR3 sans donner sa source dans ce document vidéo de FR3 du 8 Février 2010: <http://tinyurl.com/ycv7gmw>

Remarquez au passage, dans cette vidéo, le panneau légal de la future construction, à la rubrique nature des travaux il est indiqué **construction neuve** au lieu de **mosquée**.



Est-ce de l'information ou de la rétention d'information? Rappelons que ce panneau légal doit être visible et informatif car il a pour but d'aviser le voisinage de cette construction et de sa nature. Ce panneau n'est donc pas réglementaire. C'est bien la preuve que la municipalité est bien au courant que les Cannois ne veulent pas de cette mosquée et qu'elle est parfaitement désireuse de passer outre la volonté populaire.

Nos gouvernants nous rebattent les oreilles avec un islam qui serait l'islam DE France donc par définition éloigné de toute influence étrangère et qu'observons-nous à Cannes La Bocca une municipalité dont les pratiques sont obscures à plus d'un titre:

- 1) Fourniture du terrain pour 1 euro symbolique, la loi de 1905 est clairement bafouée.
- 2) Non conformité du panneau chargé d'informer que c'est bien une mosquée qui va être construite.
- 3) Des fonds étrangers pour « aider » au développement à l'islam DE France. La municipalité devait-elle accepter ces fonds? Moralement non sauf à vouloir accepter un bastion de l'islam le plus rétrograde, le wahhabisme d'Arabie Saoudite, sur la commune de La Bocca. Qui peut croire que le généreux donateur n'a pas exigé de contreparties comme par exemple d'imposer un imam Saoudien favorable aux punitions barbares ayant cours en Arabie saoudite.

Courageusement le Maire a refillé la patate chaude au Préfet qui a fait le mort. Dans nos administrations dès que le mot islam est prononcé c'est alerte à Malibu. Tous aux abris.

Faisons savoir aux autorités élues que la France n'est pas à vendre et qu'elles n'ont pas à apporter leur contribution à l'islamisation de la France. Mode d'emploi à cette page: <http://tinyurl.com/ydnlfsk>



